

**Tableau résumé d'informations administratives et économiques
Programme d'assurance stabilisation de revenus agricoles (ASRA) – Productions animales
Porcs (POR)**

Période d'assurance : du 1^{er} janvier au 31 décembre

Ferme type : naisseur-finisser possédant 364 truies et commercialisant 7 441,3 porcs

Poids de vente ou de transfert : (kg/porc)

- 2018 : 104,00
- 2019 : 104,30
- 2020 : 108,20

Calendrier de paiement :

- 21 juillet : 50 %
- 21 janvier : 75 %
- 30 avril : paiement final

Année d'assurance		2018 (final)		2019 (final)		2020	
Revenu stabilisé	\$/porc		207,86		210,79		221,12
	\$/kg		1,9987		2,0210		2,0436
Revenu stabilisé ajusté ¹	\$/porc		205,12		208,96		219,33
	\$/kg		1,9723		2,0034		2,0271
Prix du marché	\$/porc		178,97		198,56		200,77
	\$/kg		1,7209		1,9037		1,8555
Compensation totale ASRA	\$/porc		26,15		10,40		18,56
	\$/kg		0,2514		0,0997		0,1716
Répartition de la compensation			65 %		64 %		64 %
Compensation par unité assurée	\$/porc		17,00		6,66		11,88
	\$/kg ⁴		0,1634		0,0638		0,1098
1 ^{re} avance	\$/kg	Juin 2018	0,0727	Janvier 2020	0,0182	Juillet 2020	0,0908
2 ^e avance	\$/kg	Sept. 2018	0,0529	Avril 2020	0,0456		
Paiement final	\$/kg	Avril 19-jan 20	0,0378				
Total versé à ce jour	\$/kg		0,1634		0,0638		0,0908
Compensation résiduelle	\$/kg		0,000		0,0000		0,0190
Contribution totale ASRA ²	\$/kg		0,0382		0,0246		0,0456
1 ^{re} retenue	\$/kg	Juin 2018	0,0319	Janvier 2020	0,0246	Juillet 2020	0,0424
2 ^e retenue	\$/kg	Avril 2019	0,0063				
Contribution acquittée à ce jour	\$/kg		0,0382		0,0246		0,0424
Contribution résiduelle	\$/kg		0,0000		0,0000		0,0032
Nombre d'adhérents			670		622		622
Unités compensables	kg ³		682 343 624		685 831 969		685 831 969
Unités cotisables	kg ³		682 343 624		685 831 969		685 831 969

Remarques

- Les montants de compensation calculés dans le cadre du programme complémentaire ASRA doivent être diminués des montants octroyés individuellement en vertu du programme Agri-stabilité.
- La Financière agricole du Québec décline toute responsabilité quant à l'utilisation de ces prévisions.

Mise à jour des prévisions de compensation : 22 septembre 2020

Direction principale du développement des programmes en assurance

¹ Le revenu stabilisé est ajusté à la baisse pour tenir compte de l'intervention d'autres programmes. Toutefois, les taux de contribution sont réduits du tiers des montants correspondant à ces ajustements. L'ajustement du revenu stabilisé est attribuable au programme Agri-investissement.

² Taux de contribution pour les unités qui excèdent 1 152 119 kg de porc : 2018 : 0,0573 \$/kg. Cette modulation n'est plus en application à compter de 2019.

³ 2017 : 6 391 600 porcs de 105,5 kg, 2018 : 6 388 983 porcs de 106,8 kg et 2019 : 6 315 212 de 108,6 kg (excluant environ 510 000 porcs nés hors Québec pour chacune de ces années).

⁴ À compter de 2019, application d'une franchise de 0,0282 \$/kg aux entreprises de grande taille.